

Public concerné

- Les employeurs
- Tout collaborateur des fonctions RH : RRH, Gestionnaires de paie, comptables

⇒ Accessible aux personnes en situation de handicap. Etude des éventuels aménagements spécifiques au handicap à mettre en place (*outils, rythmes, personnel adapté, modalités particulières adaptés au handicap exprimé*).

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Intervenant

Camille BRIBET, formatrice EUREKA CONSULTING, titulaire d'un Master 2 Droit de l'emploi et des Relations sociales

Moyens pédagogiques

- Entretien individuel de faisabilité
- Accompagnement individuel ou en groupe,
- Assistance téléphonique après la formation,
- Supports pédagogiques, apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Echange d'expériences
- Vidéoprojecteur, Papier-board

Le programme de formation

La technique de paie dans le transport routier

La gestion de la paie dans le secteur du transport routier nécessite de faire preuve d'une grande vigilance au regard :

- de l'articulation entre toutes les règles existantes (européennes et nationales, légales et conventionnelles) d'une part,
- et de la singularité de ce secteur (horaires atypiques, nombreux frais et indemnités...) d'autre part.

Une bonne maîtrise de ces règles et des outils associés (*retraitement sur le logiciel de paie*) est indispensable pour minimiser le risque financier.

Objectifs pédagogiques :

- ✚ Consolider les acquis en paie RH dans le domaine du transport,
- ✚ Réduire les risques d'erreurs,
- ✚ A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
 - Gérer la paie en totale autonomie (*établir et contrôler les bulletins, calculer les cotisations sociales particulières et les exonérations, réaliser du paramétrage « simple »...*)
 - Répondre aux problématiques internes de façon autonome
 - Optimiser les pratiques paie/RH

Contenus de la formation :

1. Introduction

- Le cadre applicable au secteur
- Les seuils d'effectifs et les obligations en découlant
- L'utilisation de l'éditique de SILAE

2. La détermination du salaire de base

- La classification
- Paramétrer la fiche salariée
- Le respect des minima légaux et conventionnels

3. Les différents temps de travail

- La rémunération des heures
- La garantie mensuelle d'amplitude
- Les contreparties aux temps de travail « atypique »
- Paramétrer les primes
- La saisie diverse et l'automatisation

Durée

Une journée de 7h

Lieux et modalités

- ⇒ Bayonne,
- ⇒ Région des Landes et du Pays basque
- ⇒ Accessible en formation à distance (FOAD)
- ⇒ Accessible en entrée et sortie permanente

Délais d'accès

La formation démarre à la signature de la convention et les dates sont convenues en accord avec le client

Horaires

09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le tarif

à partir de 600 € HT par stagiaire

Effectif par formation

- En groupe intra et inter :
 - ⇒ 2 stagiaires min.
 - ⇒ 8 stagiaires max.,
- Formation individuelle

Matériel utile au stagiaire

Crayon, bloc-notes, calculatrice

Modalités d'évaluation

EN AMONT :

⇒ Questionnaire d'autoévaluation des connaissances préformation

EN AVAL :

- ⇒ Evaluation de l'atteinte des objectifs par questionnaire (quizz)
- ⇒ Evaluation à chaud et à froid sur le niveau de satisfaction par questionnaire

4. Les absences

- Les indemnités des absences
- La gestion des absences

5. Les cotisations sociales

- Rappel des notions
- La Déduction Forfaitaire Spécifique
- Les garanties spécifiques au transport (*IPRIAC, Congé de fin d'activité, Caisse des congés payés*)
- Réduction générale des cotisations sociales
- Réduction des cotisations sur les heures supplémentaires

Les avantages de cette offre sont :

Formation est dispensée par une juriste en droit social conseillant un public multi conventionnel.

La sécurisation de vos relations :

Connaître vos droits et obligations permet de limiter vos contentieux et d'assurer une bonne fluidité dans vos relations. L'échange de points de vue entre les différents participants permet de concrétiser le droit dans la pratique.

Nature des travaux demandés aux stagiaires :

Les stagiaires pourront partager leur retour d'expérience. Des ateliers seront mis en place permettant d'analyser les pratiques de chacun.

Modalités de formation en FAOD (formation à distance)

La formation pourra être suivie via la plateforme TEAMS ou la plateforme ZOOM. Le formateur vous indiquera sur quel support la formation sera dispensée.

En application de l'article D.6313-3-1 du Code du travail, la mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend obligatoirement :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;
- Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

Afin de suivre cette action de formation dans de bonne condition, une simple connexion à Internet ainsi qu'une webcam seront nécessaires.

En cas de souci de connexion, le formateur sera disponible via le numéro de téléphone indiqué dans votre convocation.

Evaluation continue pendant la formation à travers de nombreux exercices pratiques à réaliser en ligne avec un corrigé fait par le formateur.

Durant la formation le formateur complétera votre fiche d'acquisition des compétences qui sera à votre disposition sur simple demande auprès d'Eureka consulting.

En fin de formation le stagiaire devra remplir et renvoyer la feuille d'émargement et l'évaluation à chaud de la formation.